

MAIRIE DE COGNAC LA FORÊT
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Absents : 4
Votants : 13

L'an deux mille vingt quatre
Le mardi vingt-quatre septembre
Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 heures s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 13 septembre 2024

Présents : M. VIGNERIE, Maire, M. JAVELAUD, Mme THOMAS, M. MAYNARD, adjoints au Maire, Mme LORGUE, Mme MOREL, Mme COIFFE, M. FABRE, M. RESTOUEIX, M. VARENNE.

Absents excusés : Mme PIERKARCZYK qui a donné procuration à M. VARENNE, Mme FEIFER qui a donné procuration à M. FABRE, M. MOREAU qui a donné procuration à M. JAVELAUD.

Absents : Mme GODARD.

Secrétaire de séance : M. VARENNE.

020/2024 – TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2025

Comme chaque année, la SAUR demande si la commune désire modifier ou reconduire les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2025.

M. MAYNARD rappelle les tarifs de l'année en cours :

- **Redevance d'assainissement** : 1,10 € par m³ au consommé sachant que cette redevance reste due jusqu'à 170 m³ consommés, au-delà les usagers sont exonérés ;
- **Redevance d'abonnement** : 40 € par an.

Une réunion de la commission communale a eu lieu pour étudier les tarifs et elle propose de laisser la part fixe à 40 € et d'augmenter la redevance d'assainissement de 0,10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les tarifs d'assainissement pour 2025 seront les suivants :

- **Redevance d'assainissement** : 1,20 € par m³ au consommé sachant que cette redevance reste due jusqu'à 170 m³ consommés, au-delà les usagers sont exonérés ;
- **Redevance d'abonnement** : 40 € par an.

Accusé de réception en préfecture
087-218704609-20240924-20240924_020-DE

Reçu le 27/09/2024.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

Le Maire,
VIGNERIE Christian

